

L'affaire Mila prouve que nos élus sont tétanisés par l'islam



Au pays de Voltaire, rien ne va plus depuis que l'islam s'est imposé dans le quotidien des Français, toujours plus exigeant, toujours plus puissant. **Les coups de canif portés au principe de laïcité et les atteintes à la liberté d'expression sont devenus la norme**, tant le pouvoir est tétanisé par l'expansion d'une religion de plus en plus rebelle à nos valeurs républicaines.

Il est clair que tout ce qui touche à l'islam affole l'Élysée et Matignon, qui ont fait le choix délibéré de raser les murs, au lieu d'imposer la loi républicaine sans faiblesse et de rappeler que le **principe de laïcité n'est pas négociable**.

C'est ainsi qu'avec l'affaire Mila, cette jeune fille de 16 ans menacée de mort depuis le 19 janvier pour avoir critiqué l'islam, notre ministre de la Justice s'est lancée dans un exercice d'équilibriste des plus grotesques, soutenant d'abord Mila, pour mieux l'enfoncer ensuite.

Après avoir déclaré que « **Dans une démocratie, la menace de mort est inacceptable** », Nicole Belloubet s'est empressée d'ajouter, pour ne pas froisser davantage la communauté musulmane déjà très remontée, que « **L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience, c'est grave** ». Une telle déclaration, de plus contraire au droit, s'apparente à un pitoyable signe de soumission aussi ahurissant que gravissime.

Avoir exprimé publiquement de tels propos irresponsables devrait entraîner la démission immédiate de la garde des Sceaux, tant cette déclaration est une insulte à notre démocratie et tant elle est dangereuse pour la nation, **puisqu'elle rétablit le délit de blasphème**, au mépris le plus total des droits et des valeurs républicaines.

Nicole Belloubet, pourtant professeur de droit et ancien membre du Conseil constitutionnel, ignore tout simplement le b.a-ba de sa fonction. **De A jusqu'à Z, elle a juridiquement tort.**

Dans quel camp se place la ministre de la Justice ? En interdisant toute insulte à la religion, celle-ci cautionne les propos du délégué général du CFCM, Abdallah Zekri, pour lequel Mila n'a fait que récolter la tempête après avoir semé le vent.

En se positionnant contre toute critique d'une religion, Nicole Belloubet encourage donc ceux qui menacent Mila, qui a été déscolarisée et vit sous protection policière. **Elle cautionne indirectement le lynchage** de la jeune fille sur les réseaux sociaux et la met en danger.

Alors que l'OCI veut inscrire le délit de blasphème dans le droit international, et que 71 pays condamnent déjà le blasphème à travers le monde, la garde des Sceaux dessert le camp de la liberté. Elle apporte de l'eau au moulin de la Ligue islamique mondiale qui harcèle l'Onu pour interdire toute injure envers l'islam.

Depuis 1789 et la loi de 1881, la liberté d'expression est un droit absolu des citoyens. La France n'est pas une dictature islamique. **Critiquer l'islam est un droit**, dès lors que ce

n'est pas la communauté pratiquante qui est visée, mais la religion elle-même et ses préceptes. Si le respect des croyances est un devoir, la critique des religions reste un droit républicain.

Être un détracteur de l'islam n'interdit à personne de pratiquer cette religion. Et toute critique des préceptes du Coran, aussi blessante soit-elle pour les croyants, n'est en aucun cas illicite.

D'ailleurs, chaque fois que la religion chrétienne a été traînée dans la boue, chaque fois que le Christ a été souillé, insulté, humilié, pas un seul responsable politique n'a trouvé à redire, invoquant la liberté d'expression.

Ce n'est que la critique de l'islam, et elle seule, qui gêne le pouvoir, devenu otage d'une immigration musulmane qu'il ne contrôle plus.

Alors que Mila est concernée par une double enquête du parquet, l'une pour menaces de mort et l'autre pour incitation à la haine, la déclaration de Nicole Belloubet est une regrettable prise de position dans une affaire en cours. Est-ce un message à destination du parquet ? Est-ce une simple marque d'allégeance à la communauté musulmane ? On s'interroge...

Le fait est que Nicole Belloubet n'a strictement rien compris à la liberté de conscience. Cette liberté est celle de croire ou ne pas croire, de pratiquer toute religion de son choix, mais ce qui n'interdit en rien la critique d'une religion.

Blasphème ne signifie pas injure envers un groupe de personnes. En France, on a encore le droit d'aimer une religion ou de la détester, dès lors qu'on respecte les croyances de chacun.

Visiblement, Nicole Belloubet a un grand besoin de relire le droit. Elle trouvera ci-dessous de précieux rappels formulés par les loges maçonniques GODF et GLMF. Tout y est parfaitement résumé.

<http://www.fdesouche.com/1328993-affaire-mila-deux-organisations-maconniques-defendent-la-liberte-de-critiquer-lislam>

La triste conclusion de cet épisode est que notre classe

politique a perdu tous ses repères républicains, face à un islam conquérant qui conteste de plus en plus ouvertement la loi républicaine.

Cette déclaration de Nicole Belloubet n'est pas anodine. Elle montre l'incroyable pression qu'exercent l'immigration musulmane et l'islam sur le pouvoir. On ne compte plus les élus qui, consciemment ou non, se sentent obligés de ménager et de flatter la communauté musulmane, dont une partie s'oppose au principe de laïcité et place le Coran au-dessus de la République.

Si Mila avait accablé la religion chrétienne, elle n'aurait jamais été menacée, il n'y aurait jamais eu deux plaintes du parquet pour menaces de mort et incitation à la haine, et jamais la garde des Sceaux ne se serait sentie obligée de donner des gages aux catholiques.

C'est bien la preuve que l'islam devient un problème majeur pour la République et la cohésion de la nation.

De plus en plus de politiques semblent de moins en moins à l'aise avec le principe de laïcité et le droit au blasphème quand il cible l'islam !! Avec de tels défenseurs de la République, la France est vraiment mal partie !!

Jacques Guillemain